

Préservation de l'espace de mobilité de l'Allier

LE PROJET

- Mots clés : Espace de mobilité, gestion durable, acquisition foncière, pâturage.
- Localisation : Région Auvergne Départements Allier, Haute-Loire et Puy-de-Dôme 24 communes concernées.
- Maîtres d'ouvrage : CEN Auvergne, CEN Allier, LPO Auvergne.
- Contacts: cen-auvergne@espaces-naturels.fr tél.: 04 73 63 18 27; conservatoire.allier@espaces-naturels.fr tél.: 04 70 42 89 34; auvergne@lpo.fr tél.: 04 73 36 39 79.
- Financeurs : AELB, Région Auvergne, FEDER Loire, Conseils généraux de l'Allier, de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.
- Superficie sur laquelle a porté l'action : Environ 5 670 hectares.
- Période de réalisation de l'action: 2008 à 2013.
- Milieux: Prairies humides, forêts alluviales, annexes hydrauliques.
- Montant total pour le contrat : 956 600 €.





Des tronçons de rivière parmi les plus dynamiques de l'Allier alluvial

Sur les dix-huit zones d'intervention du Contrat nature Val d'Allier (voir encadré), quatre présentent un enjeu particulièrement fort en termes de dynamique fluviale et de préservation de l'espace de mobilité.

Situés en Haute-Loire dans la petite Limagne de Brioude, les Méandres de Précaillé et des Granges se décomposent en deux sous-zonages. Le Méandre de Précaillé d'une part, un ancien méandre de l'Allier d'une quarantaine d'hectares. Et les Méandres des Granges d'autre part, un train de sinuosités sur 3,7 km de rivière. Ce sont les zones à dynamique latérale active les plus amont de l'Allier.

Dans le Puy-de-Dôme en grande Limagne, Joze-Maringues représente un tronçon de 14 km de rivière avec une sinuosité marquée et des méandres encore actifs. Le contexte est principalement forestier avec un réseau d'annexes hydrauliques d'intérêt patrimonial. Un problème particulier se pose avec la présence de campements de gens du voyage, source de nombreux détritus et dégradations.

Dans l'Allier, le Val d'Allier de Pré Redan à Chazeuil, puis Varennes-Moulins constituent des tronçons de rivière longs respectivement de 13,5 et 26 km où la dynamique latérale est la plus active de tout le cours de l'Allier, engendrant des milieux très variés et très riches. Sur Varennes-Moulins, le DPF a d'ailleurs été classé en Réserve naturelle nationale en 1994. D'une superficie de 1 450 hectares la Réserve naturelle du Val d'Allier est gérée conjointement par l'ONF et la LPO Auvergne. L'occupation des sols est dominée par les milieux ouverts avec des enjeux portant notamment sur la gestion agricole des terrains riverains.

Sur ces quatre zones, la dynamique fluviale passée a généré des conditions propices à l'exploitation de la ressource en eau (alluvions grossières avec une bonne circulation de la nappe alluviale). On y retrouve donc plusieurs zones de captages d'eau potable.

Des actions engagées depuis vingt ans

Les actions ont démarré pour certains de ces sites dès le début des années 1990. Le long travail de concertation mené grâce au plan Loire a permis d'aboutir à de nombreuses actions opérationnelles et consensuelles. L'objectif principal portait sur l'acquisition foncière de terrains érodables pour compenser le préjudice subi par les propriétaires riverains, garantir la préservation de la dynamique et démontrer la viabilité de l'acquisition et de la gestion durable de ces terrains plutôt que leur protection contre l'érosion par des enrochements de berge. Durant les deux premières phases du plan Loire, 170 hectares de terrains ont ainsi été acquis au sein de l'espace de mobilité de l'Allier. Avec la maîtrise d'usage (conventions), cela porte la surface maîtrisée au sein de cet espace à 570 hectares pour les quatre zones. Sur ces terrains, une gestion durable est mise en place avec l'expérimentation de techniques de gestion, la réalisation de suivis, des actions de valorisation... Pour poursuivre et conforter ces actions dans la phase 2008-2013 du plan Loire, les Conservatoires et la LPO Auvergne ont élaboré un contrat pluriannuel sur le Val d'Allier en Auvergne.





Depérations mises en œuvre

Le travail d'animation foncière déjà engagé sur le territoire s'est poursuivi dans le cadre du Contrat nature, de même que celui de concertation avec les différents acteurs. Ainsi par exemple, une réunion sur le risque de capture de l'Allier par les gravières a été organisée par le CEN Auvergne avec l'université de Clermont-Ferrand, les services de l'État et les collectivités afin de faire émerger une réflexion sur cette problématique de gestion de l'espace de mobilité.

Différentes études ont également été réalisées, dont notamment un travail de recensement des témoins historiques mené sur le Val d'Allier brivadois en lien avec le CPIE du Velay et les écoles riveraines, selon le principe mis en place par le CEN Allier (voir page 84). Sur Joze- Maringues et Varennes-Moulins, l'étude des corridors écologiques a permis d'analyser les possibilités de circulation des espèces sur l'ensemble de la plaine alluviale entre le corridor fluvial et les milieux naturels environnants.

Du côté des travaux, à Varennes-Moulins, la réouverture de la boire de la Chaise a permis le retour du triton ponctué et une ancienne parcelle cultivée a été convertie en prairie de type alluvial avec installation de deux points d'abreuvement. Une plateforme à cigogne blanche a également été installée sur un arbre têtard dans ce secteur. Sur Joze-Maringues, deux plantations de forêt alluviale ont été réalisées en 2008 et 2009, suivies de débroussaillage les années suivantes pour favoriser la reprise des plants. Des petites mares favorables à la reproduction des amphibiens et odonates ont également été créées autour de la boire de Vinzelle. Un vaste chantier de réduction de l'emprise du robinier a été mené sur Précaillé. Et sur Pré Redan, la tortue de Floride a fait l'objet d'une opération de captures sur une ancienne gravière.

L'écorçage des robiniers est une technique mise en œuvre pour réduire l'emprise de cette espèce exotique envahissante



Débardage à cheval de la forêt des Couleyres (Joze-Maringues), avant replantation en forêt alluviale à bois dur.

D'autres opérations de luttes contre les espèces exotiques envahissantes ont également été menées sur les différents sites concernant notamment la jussie, mais également les renouées, érable negundo et ambroisie. À cela s'ajoute la gestion courante : débroussaillage, fauche, entretien de saules têtards, enlèvement de dépôts d'ordures, plantation et entretien de haies, pose de clôtures...

En termes de valorisation, un projet de réalisation artistique itinérante sur l'Allier a été conçu en partenariat avec l'École supérieure d'arts de Clermont-Métropole afin de sensibiliser sous un autre angle le public à la préservation de la rivière Allier. Cependant, il n'a financièrement pas encore pu être mis en œuvre. Sur Joze-Maringues, la station de valorisation à La Vialle a été rénovée en 2009 puis entretenue régulièrement. Sur Varennes-Moulins, des palissades d'observation ont été installées aux Délots, ainsi qu'un aménagement pédagogique (quai et tables) sur un ruisseau. Enfin, la LPO a organisé de nombreuses sorties nature et autres animations à destination des scolaires et du grand public (dont les journées Loire nature) sur les secteurs de Joze-Maringues et Varennes-Moulins.

La valorisation de l'expérience de maîtrise foncière de terrains érodables au sein de l'espace de mobilité s'est également poursuivie avec des présentations auprès des animateurs de Sage en Loire-Bretagne, lors d'un colloque international à Lyon sur les grands cours d'eau ou encore en partenariat avec AgroParisTech dans le cadre de formations (formations continues sur l'espace de mobilité, la maîtrise foncière, formation pour la région Bretagne, les agences de l'eau Seine-Normandie et Adour-Garonne...).

. . . / . . .







Résultats

Ce projet aura permis de nombreuses réalisations sur les quatre sites concernés.

D'un point de vue de l'animation et de la concertation, de nouveaux partenariats avec l'État et un carrier ont permis 82 hectares de maîtrise d'usage supplémentaires. Un partenariat a été signé avec le Syndicat de basse Limagne autour d'un projet de captage intégrant la prise en compte de la dynamique fluviale, prévoyant un appui technique du CEN Auvergne sur les 58 hectares de la future zone de captages. Le consensus et la gestion mis en place sur le Méandre de Précaillé ont permis de faire émerger, en lien avec le Conseil régional, un projet de classement du site en Réserve naturelle régionale.

Sur Joze-Maringues, en 2009, une convention de gestion de cinq ans a été signée entre la commune de Crevant-Laveine et la LPO pour une parcelle de 68,45 ares avec reconstitution d'une forêt alluviale par plantation de chêne pédonculé, peuplier noir et frêne élevé (330 plants). Entre 2009 et 2012, quatre baux ruraux à clauses environnementales ont été signés pour un total de surfaces conventionnées de 62 hectares (voir Pré Redan page 80).

Par ailleurs, de nombreux suivis ont été réalisés sur la durée du contrat (avifaune, castor et loutre, amphibiens, insectes, végétaux...), dont voici quelques résultats.

Sur le site de Précaillé, un suivi des papillons a permis le recensement de 41 espèces de papillon de jour.

Un travail de prospection et de cartographie de la répartition des populations de cistude d'Europe a permis d'identifier les zones les plus favorables à cette espèce entre Varennes-sur-Moulins et Moulins.

Dans le cadre du suivi de la restauration de la gravière des Gounets, la gratiole officinale, plante protégée à l'échelle nationale, a été découverte sur le site.

Les inventaires et prospections menés en 2009 sur Joze-Maringues dans le cadre de la réactualisation du plan de gestion ont fait apparaître un total de 166 espèces d'oiseaux dont 82 nicheuses, 39 mammifères, 11 amphibiens, 8 reptiles, 41 odonates et 49 papillons de jour.

En termes de communication, une plaquette de valorisation du Val d'Allier brivadois a été publiée. Éditée à 9 000 exemplaires, elle a été diffusée dans les offices de tourisme et les collectivités. Sur le site de Pré Redan, la réalisation d'un sentier balisé permet aux visiteurs de mieux appréhender les composantes environnementales du site.



▶ Un contrat nature pour préserver la dynamique fluviale et les richesses naturelles de l'ensemble du Val d'Allier

Le Contrat nature du Val d'Allier a pour objet la restauration et l'entretien de zones humides alluviales de l'Allier, la préservation de sa dynamique fluviale et de sa richesse écologique, par la réalisation d'un programme d'actions. Il rassemble ainsi les actions pluriannuelles en faveur des espaces naturels menées sur l'Allier et ses principaux affluents au titre du plan Loire. Il a été signé en 2008 par les différents partenaires financiers du projet que sont l'État, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil régional d'Auvergne, les Conseils généraux de l'Allier, de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, ainsi que par les différents opérateurs (CEN Auvergne et Allier, LPO Auvergne, des collectivités : départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier, Vichy Val d'Allier et SEAT). Ce contrat est co-piloté par le Conseil régional d'Auvergne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il concerne dix-huit sites d'intervention auxquels s'ajoutent des actions transversales, avec une planification technique et budgétaire des actions sur la période 2008-2013. L'ensemble des actions prévues (études, travaux, valorisation, suivis, animation) représente un investissement de près de six millions d'euros sur la période 2008-2013.

Au travers des cinq thématiques principales du contrat, outre les opérations présentées dans ces pages, une grande diversité d'actions a été réalisée par les différents opérateurs.

- Le Bec de Dore, un des plus beaux ensembles fluviaux de la région, à cheval sur les départements du Puy-de-Dôme et l'Allier, est préservé au titre de la politique des espaces naturels sensibles dans sa partie Puy-de-Dôme. Sa gestion a été déléguée à la LPO Auvergne, à travers notamment des interventions sur les espèces invasives (érable négundo, jussie), la réouverture d'un petit affluent de l'Allier sur environ un kilomètre, qui a permis, dès l'année suivante, le retour de l'agrion de Mercure et à moyen terme un rétablissement des connexions biologiques entre l'Allier et les habitats naturels présents dans le lit majeur.

- La réhabilitation d'une gravière dans la perspective de mise en place d'un Écopôle Val d'Allier. Porté par le SEAT avec délégation de gestion à la LPO Auvergne, ce projet permet la transition progressive de la fin d'exploitation d'une gravière, en partenariat avec l'exploitant. Différentes opérations ont déjà été réalisées telles que le reprofilage des berges, la création de mares, la plantation de roselières ainsi qu'un certain nombre d'actions de valorisation du site comme l'aménagement d'observatoires.
- Le site de la Boire des Carrés est un autre espace naturel sensible du département de l'Allier. Les 200 hectares, appartenant presqu'entièrement au Domaine public fluvial, sont gérés par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier qui s'appuie sur un plan de gestion dont elle a confié la mise en œuvre à la LPO Auvergne en 2007 pour cinq ans. Situé dans un territoire fortement peuplé, l'aménagement du site pour le grand public est apparu primordial. En 2008, deux parcours de découverte nature ont été réalisés. Ils sont parmi les premiers en Auvergne à viser une accessibilité aux quatre types de handicap (moteur, visuel, auditif et mental): des aménagements spécifiques ont été expérimentés, des documents complémentaires ont été produits, les panneaux d'interprétation ont été adaptés et un système d'audioguidage par GPS a été mis en place.



ACTIONS SIMILAIRES

Comme pour le Val d'Allier, les actions plan Loire menées sur la Loire en Auvergne ont été inscrites dans le Contrat nature Val de Loire. Celui-ci regroupe les actions menées par les deux Conservatoires d'espaces naturels et la LPO Auvergne sur les Gorges de la Loire et la plaine de l'Emblavez en Haute-Loire et sur deux sites de la Loire bourbonnaise dans l'Allier.

